

COMMUNE DE MOUTHE

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 18 SEPTEMBRE 2025

Les convocations ont été adressées aux membres du Conseil Municipal de Mouthe le 10 septembre 2025 par courriel.

Étaient présents : Maud SALVI, Pascal LEGÉ, Pascale GUYON, Maxime THIONNET, Sylvie BERTHET, Emmanuel JOUFFROY, Patricia GRESS, Albert LETOUBLON

Étaient absents excusés : Céline BAILLY, Rosine SALVI, Thierry HAGLON, Céline MEISSNER, Nadine PETITE-LISE

Était absent : Jérôme GUYON-GELLIN

Procuration donnée :

Céline BAILLY a donné procuration à Pascal LEGE
Thierry HAGLON a donné procuration à Maxime THIONNET
Rosine SALVI a donné procuration à Albert LETOUBLON
Céline MEISSNER a donné procuration à Maud SALVI

Secrétaire de séance : Sylvie BERTHET

L'ordre du jour est :

1. Nomination d'un ou d'une secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance précédente
3. Révision d'aménagement de la forêt communale de Mouthe
4. Révision de la tarification des concessions au cimetière (Pleine terre, caveau, cavurne, case de colombarium)
5. Convention pluriannuelle de partenariat de lecture publique
6. Travaux AEP Grande Rue : Avenant n° 1 au marché Colombo TP et réalisation d'un emprunt
7. Lotissement « Le Corçon » - Remplacement des luminaires par des luminaires LED
8. Informations diverses

Affaire n° 1 – Nomination d'un ou d'une secrétaire de séance

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal devra procéder à l'élection d'un ou d'une secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal.

Sylvie BERTHET est nommée secrétaire de séance par 12 voix Pour.

Affaire n° 2 – Approbation du procès-verbal de la séance précédente

DEL2025_ 81

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 21 août 2025, adressé par courriel le 26 août 2025 à tous les conseillers municipaux, est soumis à l'approbation de celui-ci.

Le compte-rendu de la séance précédente du 21 août 2025 est approuvé par 12 voix Pour.

Affaire n° 3 – Révision d'aménagement de la forêt communale de Mouthe

DEL2025_ 82

Madame le maire donne connaissance au Conseil Municipal des éléments suivants, communiqués par les services de l'Office National des Forêts de l'Agence de Besançon :

- La forêt communale de Mouthe est fortement touchée par la crise sanitaire massive qui affecte les massifs forestiers locaux ;
- L'instabilité des écosystèmes forestiers ne permet pas actuellement d'établir un état des lieux consolidé afin de réviser durablement l'aménagement forestier qui arrive à échéance le 31 décembre 2025 ;
- Les Orientations Nationales de gestion (ONAG) prévoient, en cas de crise forestière massive, de recourir à des prorogations d'aménagement sur 5 ans, par arrêtés collectifs multi-forêts ;
- L'Office National des Forêts propose de mettre en œuvre une telle prorogation d'aménagement, qui permet en contexte de crise de poursuivre la gestion forestière tout en demeurant dans un cadre réglementaire.

Madame le maire invite le conseil municipal à donner son avis sur le projet en question.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 10 voix Pour, 1 voix Contre et 1 Abstention, accepte de proroger de 5 ans l'aménagement de la forêt communale de MOUTHE, par recours à un arrêté collectif multi-forêts. Après prorogation, l'aménagement forestier arrivera à échéance le 31 décembre 2030. Cette prorogation ne peut se faire qu'une seule fois.

Affaire n° 4 - Révision de la tarification des concessions au cimetière : Pleine terre, caveau, caverne et case de columbarium

DEL2025_ 83

Par délibération du 2 février 2016, le conseil municipal a maintenu le prix de la concession trentenaire à 16 €/m² TTC.

Par délibération du 29 mai 2021, le conseil municipal a décidé de concéder la case de columbarium au prix de 305 € TTC pour une durée de 30 ans. La tarification pour les opérations d'ouverture et de fermeture de case a été fixée à 15 € TTC.

Par délibération du 14 septembre 2023, le conseil municipal a décidé de fixer le prix de vente des caverne à 250 € TTC l'unité, avec concession au prix de 30 € TTC à compter de la date de réservation pour une durée de trente ans.

Madame le maire rappelle que, dans sa séance du 29 août 2024, le conseil municipal a défini le prix de vente des caveaux comme suit :

Caveau 2 places 3 049,16 € HT, soit 3 659 € TTC

Caveau 4 places 4 121,67 € HT, soit 4 946 € TTC.

Dans cette même séance, il avait été proposé de créer au sein de la commission « Tourisme, travaux, urbanisme », un groupe de travail « cimetière », et de réunir cette commission dès que possible pour discuter des aménagements futurs (caveau, caverne, columbarium...), et du lancement d'une procédure d'abandon et/ou changement de politique votée par délibération du 27 octobre 2022 rejetant le principe de ne plus vendre ni caverne, ni caveau, sans décès enregistré afin d'éviter un manquement certain de places disponibles déjà constatées.

Le maire rappelle que le prix moyen est actuellement de 381 €.

L'exposé du maire entendu, le conseil municipal, par 10 voix Pour, 1 voix Contre et 1 Abstention :

- maintient le prix de vente du caveau 2 places à 3 049,16 € HT, soit 3 659 € TTC, prix coûtant ;
- maintient le prix de vente du caveau 4 places à 4 121,67 € HT, soit 4 946 € TTC, prix coûtant ;
- maintient le prix de vente d'une caverne à 208,34 € HT, soit 250 € TTC ;
- décide de ne demander aucune participation financière pour la dispersion des cendres au jardin du souvenir. La plaque d'identification est par conséquent à la charge de la famille.
- maintient la durée d'une concession à 30 ans ;
- fixe le prix de la concession trentenaire à 45 €/m² actuellement ;
- fixe le prix d'une concession trentenaire pour une caverne à 90 € ;
- maintient le prix de la concession trentenaire d'une case de columbarium à 305 €
- donne tout pouvoir au maire pour l'attribution des emplacements, pour la vente des caveaux et caverne, et pour la passation des actes de concessions ;
- décide de ne pas donner suite à la création d'un groupe de travail « Cimetière » comme proposé lors de la réunion du 29 août 2024. Tous les membres de la commission « Tourisme, urbanisme et travaux » discuteront prochainement des aménagements futurs, du lancement

d'une procédure d'abandon et/ou changement de politique votée par délibération du 27 octobre 2022 rejetant actuellement le principe de ne plus vendre ni caverne, ni caveau, sans décès enregistré afin d'éviter un manquement certain de places disponibles déjà constatées.

Affaire n° 5 - Convention pluriannuelle de partenariat de lecture publique

DEL2025_ 84

Madame le maire présente au conseil municipal la convention de partenariat bibliothèque entre le Département du Doubs et la Commune de Mouthe, pour la période 2025-2029, qui a pour objet de définir les droits et engagements respectifs des parties ainsi que les modalités du partenariat établi entre elles pour le développement et la gestion d'une bibliothèque municipale.

Après avoir pris connaissance des clauses et conditions de cette convention, le conseil municipal, par 12 voix Pour, accepte cette convention et autorise la maire à la signer.

Affaire n° 6 – Travaux AEP Grande Rue – Avenant n° 1 au marché Colombo TP

DEL2025_ 85

Par délibération du conseil municipal du 13 mars 2025, l'entreprise Colombo TP a été retenue pour les travaux d'AEP Grande Rue. Montant du marché : 230 493,90 € HT, soit 276 592,68 € TTC.

Madame le maire informe le conseil municipal que, lors de la réunion du chantier du 26 août dernier, il est envisagé de renouveler la conduite d'eau potable sur la rue du Colonel Maire, afin de finaliser le bouclage entre la Grande Rue et la rue Cart Broumet, abandonnant ainsi la conduite en terrain privé du 35 rue Cart Broumet.

Montant de l'avenant n° 1 présenté comme suit :

Montant HT 29 991,99 €

Montant TTC 35 990,39 € (taux de la TVA : 20 %)

L'exposé du maire entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 12 voix Pour :

- accepte l'avenant n° 1 à passer avec l'entreprise Colombo TP, pour un montant de 29 991,99 € HT, soit 35 990,39 € TTC et autorise le maire à signer cet avenant ;

- accepter le nouveau montant du marché public, présenté comme suit :

Montant HT 260 485,89 €

Montant TTC 312 583,07 € (Taux de TVA 20 %)

- décide de contracter un emprunt de 90 000 € pour financer en partie les travaux d'AEP Grande Rue, donne tout pouvoir au maire pour consulter les organismes bancaires, choisir la meilleure proposition

et signer le contrat de prêt correspondant et tout document relatif à cette affaire. (Cet emprunt englobe le prêt décidé au BP de 20 460,94 € + l'avenant de 35990,39 € TTC.

- d'ouvrir les crédits au budget « Eau » 2025, présentés comme suit :

Section d'investissement	
Dépenses - Compte 2315	35 990,39 €
Recettes – Compte 1641	70 000 €

Affaire n° 7 – Lotissement « Le Corçon » - Remplacement des luminaires par des luminaires LED
--

DEL2025_ 86

Madame le maire présente au conseil municipal le devis de l'entreprise Balossi Marguet pour le remplacement de 10 luminaires par des luminaires LED, Rue du Corçon (dernière tranche de construction).

Coût : 6 281,10 € HT, soit 7 537,32 € TTC

L'exposé du maire entendu et après avoir pris connaissance de la présente offre, le conseil municipal, par 12 voix Pour :

- accepte l'offre présentée par l'entreprise Balossi Marguet et autorise le maire à le signer ;
- sollicite l'aide financière du SYDED pour la réalisation de cette opération ;
- donne tout pouvoir donner au maire pour déposer le dossier de subvention, qui sera demandé pour ces luminaires, ainsi que pour ceux de la grande rue, puisque c'est une subvention fixe par luminaire, quel que soit leur nombre ;
- donne tout pouvoir donner au maire pour le bon déroulement de cette opération programmée en 2026.

Les travaux pouvant être programmés en même temps que ceux prévus dans la rue principale de Mouthe, les crédits seront inscrits lors de l'élaboration du budget primitif 2026, budget général.

Affaire n° 8 – Informations diverses

1 - Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée au maire par délibération du conseil municipal du 2 Juin 2020,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par le Maire en vertu de cette délégation, le conseil municipal prend note des décisions suivantes :

Décision n° 29-2025

Un emplacement sur le domaine public, Place de la gendarmerie, Rue Cart Broumet, est accordé à M. PHONG Jacques, propriétaire du véhicule « Food truck Master HMONG », au prix de 20 €/jour.

Décision n° 30-2025

Le devis de l'entreprise de Plomberie et Chauffage Aquino SAS, dont le siège est à Châtelblanc, 2 Chemin de la Cabouille, d'un montant de 5 007,00 € HT, soit 5 507,70 € TTC, est accepté (travaux bâtiment communal, 58 Grande Rue – Séparation Eau froide-eau chaude logement).

2 - Recrutement d'un agent contractuel pour remplacer un agent absent au sein du secrétariat de mairie du 1^{er} au 21 septembre 2025 inclus, à hauteur de 24/35^{ème} et du 22 septembre 2025 au 28 février 2026 inclus, à temps complet.

3 - Elections municipales les 15 et 22 mars 2026

Madame le maire demande aux conseillers municipaux de bien vouloir prendre notes de ces dates afin de pouvoir constituer le moment venu les bureaux de vote. Le maire rappelle que la tenue d'un bureau de vote fait partie des obligations légales des conseillers municipaux (article L2121-5 du Code général des Collectivités territoriales).

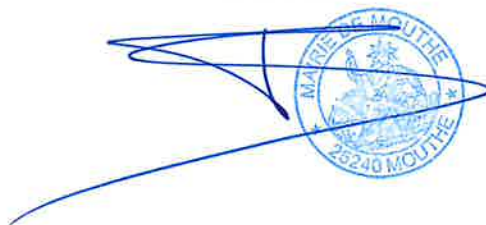
La séance est levée à 22 h 20

Affichage : 25 septembre 2025

Le secrétaire de séance,
Sylvie BERTHET



Madame le maire,
Maud SALVI



COMMUNE DE MOUTHE

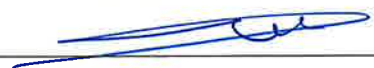
CONSEIL MUNICIPAL FEUILLET DE CLÔTURE DE LA SÉANCE DU 18 septembre 2025

Article R2121-9 du CGCT : Chaque feuillet clôturant une séance rappelle les numéros d'ordre des délibérations prises et comporte la liste des membres présents avec en regard, une place pour la signature de chacun d'eux, éventuellement, la mention de la cause qui les a empêchés de signer.

N° des délibérations	Objet des délibérations
DEL2025_81	Approbation du procès-verbal de la séance précédente
DEL2025_82	Révision d'aménagement de la forêt communale de Mouthe
DEL2025_83	Révision de la tarification des concessions au cimetière (Pleine terre, caveau, caverne, case de columbarium)
DEL2025_84	Convention pluriannuelle de partenariat de lecture publique
DEL2025_85	Travaux AEP Grande Rue : avenant n° 1 au marché Colombo TP et réalisation d'un emprunt
DEL2025_86	Lotissement « Le Corçon » - Remplacement des luminaires par des luminaires LED

Séance close à 22 heures...20

Nom, Prénom	Signature ou « A donné procuration à..... »
Mme SALVI Maud	
M. LEGE Pascal	

Mme GUYON Pascale	
M. THIONNET Maxime	
Mme BERTHET Sylvie	
M. JOUFFROY Emmanuel	
M. HAGLON Thierry	THIONNET Maxime 
Mme GRESS Patricia	
Mme BAILLY Céline	A donné procuration à P. LEGS 
Mme SALVI Rosine	Procuration à Albert Letoublon 
M. LETOUBLON Albert	
Mme MEISSNER Céline	A donné Procuration à A. SALVI 
M. GUYON-GELLIN Jérôme	
Mme PETITE-LISE Nadine	